

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2015/ 099 /PRG/SGG
PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2015/006/AN
DU 25 MAI 2015

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution,

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2015/006/AN du 25 mai 2015, portant autorisation de ratification de l'Accord relatif à l'adhésion de la République de Guinée à la Société Financière Africaine (SFA).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 25 MAI 2015


Prof. ALPHA CONDE